



14 Avenue de l'Opéra
75001 PARIS

Paris, le 21 mai 2013,

Le Collège de la Médecine Générale tire la sonnette d'alarme : « beaucoup trop de lourdeurs et d'ambiguïtés pour le DPC »

Depuis la mise en place de la CSI et des deux composantes représentant les disciplines médicales, le Collège de la Médecine Générale s'inquiète de l'absence de vision claire du dispositif à venir.

Il a analysé l'état de déploiement du Développement Professionnel Continu, en particulier pour les médecins généralistes, et fait un constat inquiétant :

- La mise en place du nouveau dispositif est techniquement laborieuse, l'informatisation à marche forcée générant des difficultés importantes pour les associations, handicapant ainsi la montée en charge du dispositif.
- L'insuffisance de gouvernance politique du premier trimestre et l'absence de règles de fonctionnement a laissé se dérouler des "programmes" d'une qualité insuffisante, les seuls éléments comptables et administratifs étant pris en compte. Cet état de fait peut conduire à un sentiment d'impunité dans l'hypothèse où des règles claires sont ignorées.
- La mise en place de la Commission Scientifique Indépendante des médecins ne tient pas compte du calendrier prévu, et les moyens sont notoirement insuffisants eu égard aux missions qui sont les siennes.
- L'intégration d'une part des formations de formateurs, d'autre part des formations de maître de stages universitaires dans les forfaits individuels limitent la participation de nombreux médecins aux actions de DPC, ce qui n'est pas cohérent au moment où la discipline a un besoin croissant de formateurs, tant en formation initiale que continue.
- L'analyse de cette situation montre une exaspération et une lassitude de tous les acteurs, un désinvestissement des médecins et des associations, une dérive par rapport à l'objectif initial d'amélioration des pratiques.

Tout ceci ne peut que générer des craintes importantes sur la poursuite du déploiement, avec la perspective d'une régression qualitative et quantitative par rapport aux dispositifs antérieurs.

En conséquence, le Collège de la Médecine Générale exige sans délais :

- des choix politiques courageux qui se traduisent enfin par un vrai pilotage politique et prennent en compte l'avis des associations de formations. Celles-ci doivent être réellement positionnées en tiers de confiance et interlocutrices directes des médecins,
- la définition par décret de critères qualitatifs des organismes de DPC et de leurs programmes, s'appuyant sur les recommandations de la Commission Scientifique Indépendante, pour que l'ouverture aux nouveaux effecteurs ne soit pas synonyme de marchandisation et de moins disant sur la qualité.
- la sortie du forfait individuel des médecins des formations spécifiques : formation de formateurs, maîtrise de stage, formations pluri-professionnelles, formation sur thématiques prioritaires de santé publique et organisation des soins primaires.

Les organisations membres du Collège (syndicats, sociétés scientifiques, associations de formation) ont joué le jeu de la mise en place du DPC. Ils attendent en retour une prise en compte de leurs propositions pour faire du DPC l'outil d'amélioration de la qualité des soins. Cet objectif initial du DPC ne peut actuellement être atteint, vu les dérives actuelles.

Contacts :

Pr Pierre Louis Druais
06 09 42 22 77

Dr Marie Hélène Certain
06 15 69 72 92